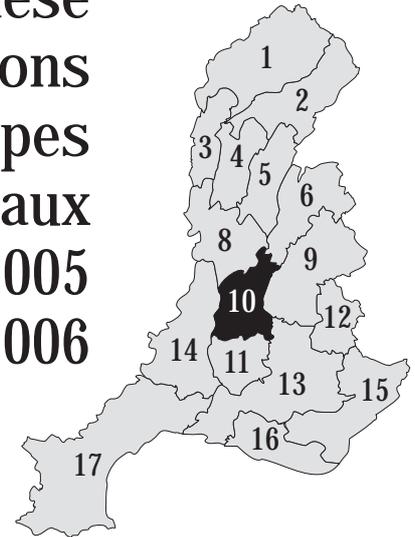


Isère aval
et Drôme

10

synthèse
des propositions
des groupes
de travail locaux
septembre 2005
janvier 2006



d o c u m e n t d e t r a v a i l
d e s c o m m i s s i o n s g é o g r a p h i q u e s
s e p t e m b r e o c t o b r e 2 0 0 6

INTRODUCTION

1 / PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

- ✓ **Eléments généraux**
- ✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE

- ✓ **Les principaux problèmes du territoire**
- ✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

3 / ELEMENTS DE SOCIO-ECONOMIE

- ✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**
- ✓ **Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état**

4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

Du travail des groupes locaux sur la DCE, à l'avant projet de SDAGE Rhône Méditerranée

Ainsi que cela a été annoncé lors des précédentes commissions géographiques, les réflexions engagées dans le cadre des groupes de travail locaux par bassin versant ou zone homogène sur le littoral méditerranéen se sont achevées en mars 2006.

Depuis, les travaux de synthèse pour la préparation de l'avant projet de SDAGE ont avancé. Ce nouveau SDAGE sera composé des orientations fondamentales pour la politique de gestion des eaux du bassin et de la liste des objectifs assignés aux masses d'eau. Il sera accompagné du programme de mesures contenant toutes les mesures pertinentes pour le bassin et des éléments opérationnels pour leur mise en œuvre.

Les synthèses territoriales, traduction du travail technique réalisé localement...

Miroirs grossissants du SDAGE, les synthèses par territoire apportent une restitution de la réflexion menée au sein de chaque bassin versant (ou zone homogène). Elles offrent une vision des objectifs attribués aux masses d'eau et permettent d'entrer dans la logique de construction du programme de mesures du bassin. Ces synthèses ne prétendent pas à l'exhaustivité mais se veulent être un croisement des travaux du niveau de bassin et du niveau local.

En effet, les éléments présentés résultent d'un rapprochement entre les propositions des groupes de travail locaux et les projets d'orientations fondamentales de façon à établir une liste consolidée des types de problèmes rencontrés et des familles de mesures :

- pour chaque bassin versant, les mesures proposées par le niveau local ont été traduites en grandes familles de mesures, elles même en lien avec les projets d'orientations fondamentales ;
- les propositions d'objectif d'état écologique pour chaque masse d'eau ont été exploitées et présentées sous forme de listes et de cartes, certains objectifs restant encore à déterminer, d'autres devant, peut être, être ajustés.

Ce travail a été complété par une première analyse des éléments de socio économie issus des réflexions des groupes d'experts locaux sur les usages.

.... et support de la suite des travaux sur la préparation du SDAGE

Le travail doit se poursuivre pour approfondir l'analyse de la faisabilité technique et économique des propositions d'objectifs, et assurer la meilleure combinaison des approches globales et locales, principe général retenu en Rhône - Méditerranée.

Ainsi, avec les commissions géographiques, les réflexions au sein des CLE et comités de rivière, de baie ou de nappe, les réunions spécifiques avec les représentants des usagers et des associations, s'engage une suite de réflexions et de discussions de nature plus politique pour lesquelles ces synthèses constitueront un support de réflexion privilégié.

Les acteurs consultés peuvent ainsi s'appuyer sur les différents éléments de ce document pour examiner les propositions d'objectifs, et le cas échéant faire des propositions d'ajustement ou de complément.

Toutes les contributions recueillies à l'issue de cette phase seront exploitées pour élaborer la version finalisée de l'avant projet de SDAGE qui doit être adoptée avant mi 2007 puis faire l'objet de deux consultations successives auprès du public et des institutions.

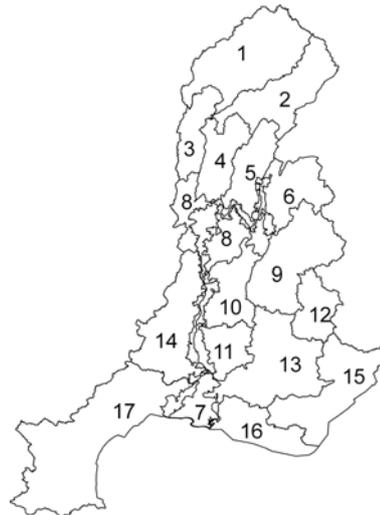
En ce qui concerne les synthèses par territoire, elles seront actualisées à mesure de l'avancement des réflexions. Sans que l'on puisse à cette date en décrire précisément l'organisation, elles alimenteront à terme le contenu des futurs documents qui succéderont aux annexes géographiques de l'état des lieux.

Tous les documents produits seront disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

✓ **Éléments généraux**

Le présent document de synthèse s'inscrit dans la suite des travaux de l'état des lieux, et plus particulièrement des annexes géographiques réalisées en 2005. Ainsi, il est proposé de se référer à ces documents pour tous les éléments de contexte généraux (enjeux du territoire, carte des pressions importantes, évaluation de l'état des milieux et des principales pressions, évaluation de la situation à l'horizon 2015...) - documents disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/> ou auprès des délégations de l'Agence de l'eau.

A noter aussi que de légers ajustements des limites géographiques de certains territoires et commissions géographiques ont été effectués pour améliorer leur cohérence et faciliter la concertation avec les acteurs. (cf. carte).



- 1 - Saône amont
- 2 - Doubs
- 3 - Bourgogne et affluents rive droite de la Saône
- 4 - Bresse, Dombes, Saône et affluents rive gauche
- 5 - Haut Rhône et vallée de l'Ain
- 6 - Alpes du nord
- 7 - Vallée du Rhône
- 8 - Zone d'activité de Lyon, bas Dauphiné
- 9 - Isère amont
- 10 - Isère aval et Drôme
- 11 - Rive gauche du Rhône aval
- 12 - Haute Durance
- 13 - Durance, Crau, Camargue
- 14 - Rive droite du Rhône aval
- 15 - Côtiers est et littoral
- 16 - Zone d'activité de Marseille, Toulon et littoral
- 17 - Côtiers ouest, lagunes et littoral

✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

Deux cartes sont annexées à cette synthèse :

- L'une présente les **limites des masses d'eau superficielles** (quelques ajustements depuis l'état des lieux) ainsi que le découpage en "sous-bassins versants". **Les sous-bassins** représentent des unités hydrographiques cohérentes utilisées d'une part comme échelle de travail et, d'autre part, pour la présentation des résultats.
- La seconde carte est consacrée aux **masses d'eau souterraine et identifie leur code** et le cas échéant des secteurs. **Des secteurs** ont en effet été définis afin de préciser l'étendue des pressions qui s'exercent et affiner les actions à mettre en œuvre. Malgré ce choix du bassin pour rendre le diagnostic et le plan de gestion plus pertinents, la définition des objectifs d'état s'effectue à l'échelle de la masse d'eau conformément aux textes de transposition de la directive cadre sur l'eau.

En outre, ces cartes présentent les objectifs d'état écologique des masses d'eau détaillés au paragraphe 4 du document.

Liste des sous bassins du territoire

ID_10_01	Drôme
ID_10_02	Drôme des collines
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan
ID_10_04	Paladru - Fure
ID_10_05	Roubion - Jabron
ID_10_06	Véore Barberolle
ID_10_07	Vercors

2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE

✓ Les principaux problèmes du territoire

En première étape de leur réflexion, les groupes de travail locaux ont identifié les problèmes importants pour l'atteinte des objectifs des masses d'eau dans chaque sous bassin versant.

Le tableau ci-après récapitule les problèmes majoritairement rencontrés sur le territoire.

IMPORTANCE DES PRINCIPAUX PROBLEMES SUR LE TERRITOIRE 10 - "ISERE AVAL ET DROME"

	Plus de 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 50 et 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 25 et 50% des sous bassins du territoire concernés par le problème

Altération de la morphologie des cours d'eau

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux rejets domestiques

Altération des flux sédimentaires des cours d'eau et plans d'eau

Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment)

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux activités agricoles (fertilisation azotée, effluents d'élevage)

Pollution par les pesticides liée aux apports agricoles (viticulture, grandes cultures, ...) et non agricoles (domestiques, urbains, infrastructures linéaires, ...)

Altération de la continuité biologique des milieux

Risque d'inondation

Altération du régime hydrologique des cours d'eau

Diminution de la biodiversité résultant d'une prolifération des espèces exotiques invasives

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) liée aux activités industrielles principalement

Diminution de la biodiversité résultant d'une destruction ou altération d'habitats naturels ou d'espèces

Dégradation et/ou destruction de zones humides

✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

Seconde étape, les groupes de travail locaux ont proposé les mesures (actions)-clés pour traiter chacun des problèmes du sous bassin (tous milieux confondus : cours d'eau, plans d'eau) et pour les eaux souterraines. Dans le double objectif de disposer d'une liste synthétique et d'assurer un recoupement de ces travaux avec ceux relatifs aux orientations fondamentales, les mesures proposées par le niveau local ont été regroupées dans les **familles de mesures de chaque projet d'orientation fondamentale**.

Les tableaux initiaux élaborés par les groupes locaux (intitulés des problèmes et des mesures plus précis) ayant servi à réaliser cette synthèse sont disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

Guide de lecture du tableau

Pour chaque problème d'un sous bassin, les mesures proposées au niveau local ont été rattachées à une famille de mesures appartenant à une sous orientation fondamentale. Le lien avec le projet d'orientation fondamentale est rappelé dans la dernière colonne du tableau des mesures, avec les codes suivants :

CODE REPORTE DANS LE TABLEAU	LIBELLE DU PROJET D'ORIENTATION FONDAMENTALE
1	Développer, renforcer et pérenniser les politiques de gestion locale et concertée
2	Intégrer gestion de l'eau et aménagement du territoire
3	Restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau pour garantir la fonctionnalité des milieux et assurer la pérennité de certains usages
4	Préserver les milieux aquatiques, conforter l'hydroélectricité et définir les conditions de sa contribution aux objectifs des textes sur l'énergie
5	Agir sur la morphologie, le décroissement et l'hydrologie des milieux aquatiques pour contribuer efficacement et durablement à l'atteinte des objectifs du SDAGE
6	Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau
7	Lutter contre les toxiques : dépasser la complexité de la problématique et engager des actions
8	Lutter contre les pesticides : vers des changements conséquents dans les pratiques actuelles
9	Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé publique
10	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions classiques d'origine domestique et industrielle
zh	Prendre en compte, préserver, restaurer, reconquérir les zones humides et préserver la biodiversité

Par ailleurs, l'analyse des mesures proposées par les groupes locaux a conduit à l'identification de nouvelles familles de mesures. Celles-ci ont été rajoutées à celles proposées dans les projets d'orientations fondamentales ou ont été rassemblées dans les catégories suivantes :

8bis : Lutter contre l'azote et le phosphore d'origine agricole

ap : Autres pollutions

strat : Eléments de stratégie générale

Ces éléments ont vocation à alimenter la suite des travaux sur le SDAGE et le programme de mesures.

POLLUTION PAR LES NITRATES, PHOSPHATES, MATIERES EN SUSPENSION - suite

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Drôme	Drôme des collines	Isère aval Bas Grésivaudan	Paladru - Fure	Roubion - Jabron	Véore - Barberolle	Vercors	masses d'eau souterraines										lien projet d'orientation fondamentale	
										6103	6111	6127	6145	6219	6303	6317	6324	6325	6327		6337
Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux activités agricoles (fertilisation azotée, effluents d'élevage)	Adapter les stratégies générales d'assainissement et de traitement aux spécificités des bassins versants	Dans les zones sensibles à l'eutrophisation, agir sur toutes les sources d'apport d'N et P (prise en compte des apports d'élevages dans les schémas d'assainissement des bassins ruraux, systèmes d'assainissement urbain avec traitement spécifique, réduction à la source auprès des consommateurs) / délimitation des zones sensibles							X											10	
	Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles sur les cours d'eau et les eaux souterraines	Limiter les fuites de nitrates par un couvert végétal et des pratiques agricoles adaptées (CIPAN, prairies, variation des assolements, ...)		X				X	X		X			X	X		X				8bis
		Limiter les risques de pollution à partir des effluents d'élevage (production, capacité et condition de stockage, gestion et devenir des produits, compostage, épandage, ...)			X				X	X	X			X		X	X				8bis
		Bannir les excès de fertilisation azotée sur les cultures (enregistrement des pratiques, pilotage de la fertilisation, ...)		X				X	X	X	X			X	X	X	X				8bis
	Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Développer l'information, la connaissance, l'animation des opérations à engager sur les bassins versant, et le conseil aux agriculteurs						X								X					8bis
		Utiliser les outils de zonage et programmes d'actions réglementaires existants pour réduire les pression sur les secteurs les plus vulnérables									X			X	X	X	X	X			8bis
		Mise en place, suivi et/ou poursuite de programmes d'action collectifs spécifiques (actions portant essentiellement sur la maîtrise de la fertilisation azotée; ex : opérations Ferti mieux, Pil' Azote, ... dans le cadre ou non de SAGE et contrats)		X				X			X										
	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires														X					9
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Réaliser des schémas directeurs d'alimentation en eau potable																	X		9
		Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)																	X		9

POLLUTION INDIFFERENCIÉE PESTICIDE NITRATES, LIÉE AUX ACTIVITÉS AGRICOLES

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Drôme	Drôme des collines	Isère aval Bas Grésivaudan	Paladru - Fure	Roubion - Jabron	Véore - Barberolle	Vercors	masses d'eau souterraines								lien projet d'orientation fondamentale			
										6103	6111	6127	6145	6219	6303	6317	6324		6325	6327	6337
Pollution indifférenciée pesticides, nitrates liée aux activités agricoles	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de démarche de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux																	1		
	Réduire à la source l'utilisation des pesticides, notamment pour reconquérir la qualité des ressources utilisées pour l'eau potable	Développer des systèmes de production non polluants (ex : agriculture biologique, prairie...)									X					X				8	
	Régler le problème des pollutions ponctuelles	Limiter les pollutions ponctuelles avant et après les traitements																X			8
		Utiliser un matériel adapté																X			8
	Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Favoriser les incitations économiques aux systèmes d'exploitation agricole non polluants (CAD, MAE, écoconditionnalité des aides, labellisation des pratiques, ...)																X			8
		Développer l'information, la connaissance, l'animation des opérations à engager sur les bassins versant, et le conseil à tous les utilisateurs										X						X	X		8
		Utiliser les outils de zonage et programmes d'actions réglementaires existants pour réduire les pressions sur les secteurs les plus vulnérables															X				8bis
		Mise en place, suivi et/ou poursuite de programmes d'action collectifs spécifiques (actions portant essentiellement sur la maîtrise de la fertilisation azotée; ex : opérations Ferti mieux, Pil' Azote, ... dans le cadre ou non de SAGE et contrats)											X								8bis
	Réduire les pollutions diffuses sur les cours d'eau et les eaux souterraines	Limiter les transferts des flux de pollution														X			X		8
		Limiter les fuites de nitrates par un couvert végétal et des pratiques agricoles adaptées (CIPAN, prairies, variation des assolements, ...)														X			X	X	8bis
Bannir les excès de fertilisation azotée sur les cultures (enregistrement des pratiques, pilotage de la fertilisation, ...)															X					8bis	
Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires										X							X		9	

POLLUTION INDIFFERENCIEE PESTICIDE NITRATES, LIEE AUX ACTITES AGRICOLES - suite

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Drôme	Drôme des collines	Isère aval Bas Grésivaudan	Paladru - Fure	Roubion - Jabron	Véore - Barberolle	Vercors	masses d'eau souterraines										lien projet d'orientation fondamentale			
										6103	6111	6127	6145	6219	6303	6317	6324	6325	6327		6337	6515	
Pollution indifférenciée pesticides, nitrates	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)								X						X							9
		Préserver les systèmes aquifères stratégiques pour l'AEP future															X						

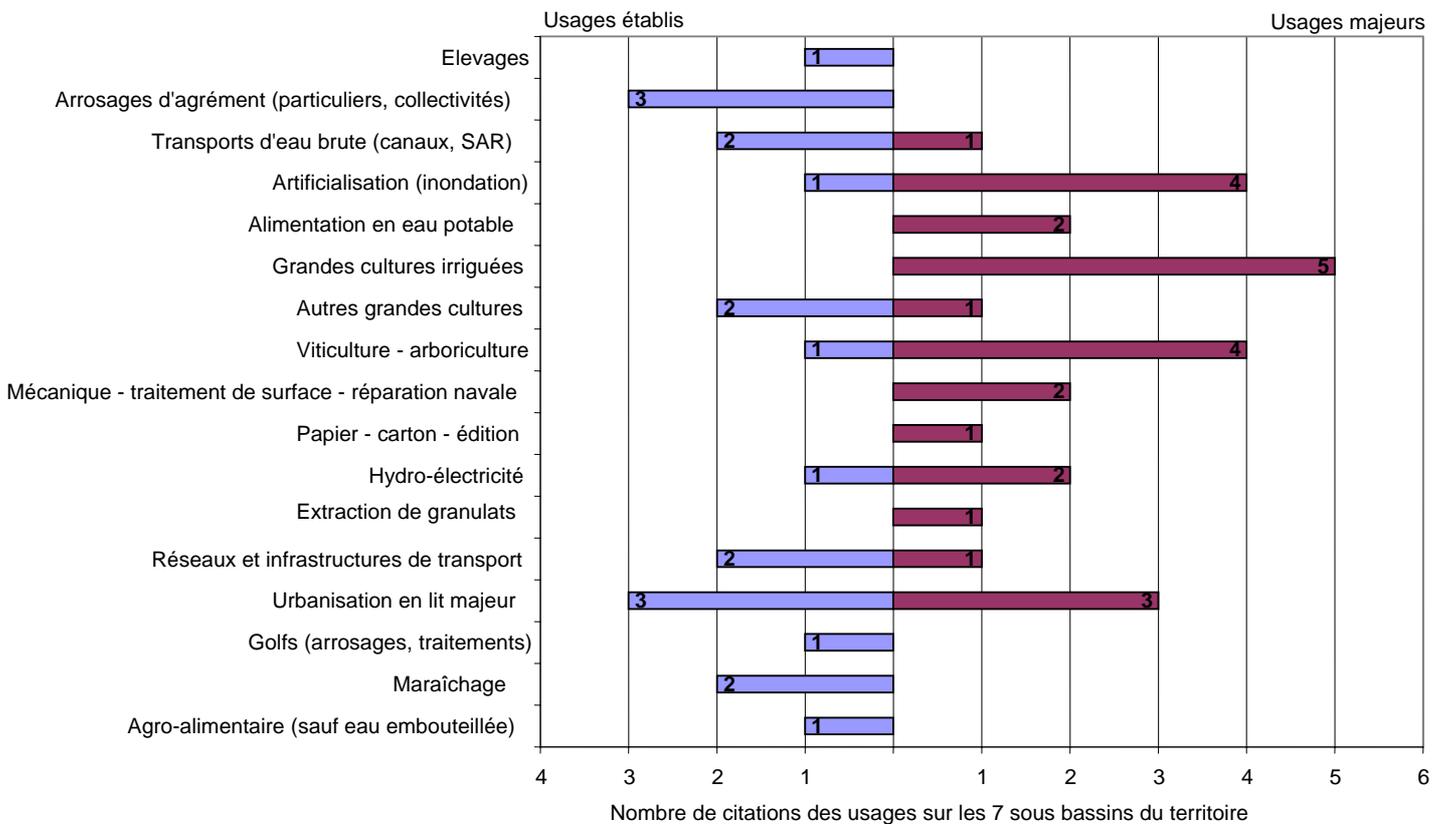
Le recueil d'éléments de socio économie et l'exploitation de données disponibles provenant de différents niveaux d'expertise est encore en cours. Cependant, certains éléments recueillis lors des réunions locales peuvent être présentés.

Un travail a porté notamment sur les usages concernés par les mesures nécessaires à l'amélioration de l'état des milieux ou favorisés par le bon état et sur la faisabilité des actions, apportant ainsi un premier éclairage sur la faisabilité technique et économique telle qu'elle a pu être appréciée par les acteurs locaux.

✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**

Rappel : un usage est considéré comme "majeur" s'il est très bien implanté sur le territoire, d'un point de vue économique ou social. Il est considéré comme "établi" s'il est suffisamment implanté (en quantité, en temps, en qualité, culturellement ou traditionnellement) ou impactant (présence de canons à neige, d'autoroutes, de golfs, etc.) mais qu'il ne peut en revanche être considéré comme un usage majeur.

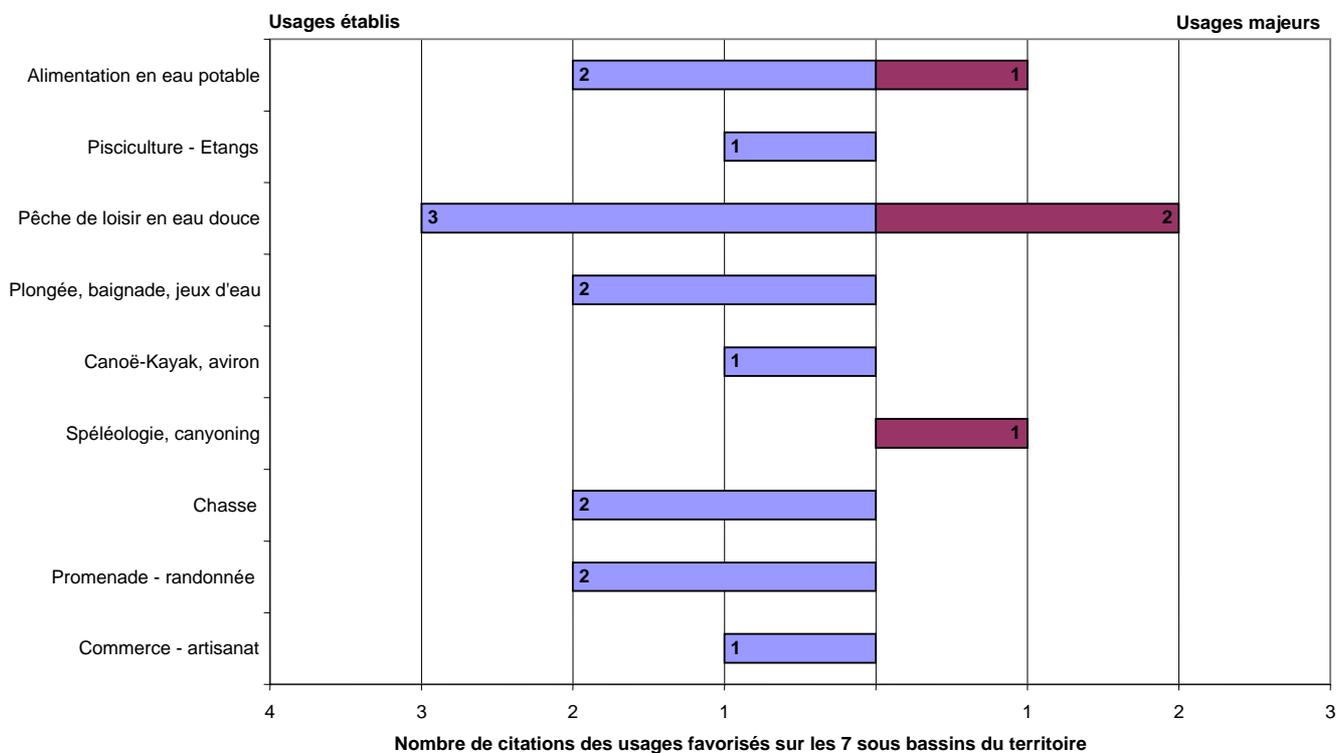
USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS CONCERNES PAR LES MESURES A METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LE BON ETAT SUR LE TERRITOIRE ISERE AVAL ET DROME



Ainsi, sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état, ressortent notamment les activités agricoles : grandes cultures irriguées, viticulture et arboriculture. L'urbanisation en lit majeur et les aménagements de lutte contre les inondations (artificialisation) sont également bien touchés par l'atteinte du bon état.

✓ Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état

USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS FAVORISES PAR L'ATTEINTE DU BON ETAT SUR LE TERRITOIRE ISERE AVAL ET DROME



Sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs favorisés par l'atteinte du bon état, viennent notamment en tête la pêche de loisir en eau douce et l'alimentation en eau potable.

Les fonctionnalités des milieux sont également largement favorisées par l'atteinte du bon état. Ainsi, sur certains sous bassins, la **richesse biologique** (biodiversité), les capacités **d'auto-épuration** et **d'auto-gestion sédimentaire** du milieu, ainsi que **l'amortissement des crues** et la **ressource eau locale** pourront être favorisés par l'atteinte du bon état.

4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

La directive cadre sur l'eau demande de fixer un objectif d'état pour chacune des masses d'eau identifiées.

Pour les masses d'eau superficielles, le bon état au sens de la directive cadre sera obtenu lorsque seront atteints à la fois le bon état écologique et le bon état chimique :

- l'état écologique est qualifié au travers d'éléments de qualité biologique (flore aquatique, faune benthique, ichtyofaune), mais également de qualité physico-chimique et hydromorphologique soutenant la biologie, c'est à dire respectant des niveaux de qualité permettant un bon équilibre de l'écosystème ;
- l'état chimique est atteint lorsqu'un certain nombre de normes de qualité environnementales (liste établie au niveau européen) est respecté.

Il convient de rappeler que pour les **masses d'eau fortement modifiées**, les conditions de référence biologiques tiendront compte de la part irréductible de ces modifications physiques, le nouveau référentiel étant alors appelé "potentiel écologique maximum (PEM)". L'objectif de ces masses d'eau pour 2015 est alors le bon potentiel écologique (au lieu du bon état écologique), les exigences sur l'état chimique restant cependant inchangées.

Des dérogations sont possibles : des objectifs moins ambitieux que celui du "bon état 2015", que ce soit en terme **de délai** (report des objectifs en 2021, 2027) ou en terme **de niveau d'objectifs**, peuvent être admis à condition d'être justifiés (par des raisons d'ordre économique; du fait de conditions naturelles ou techniques particulières).

Pour le moment, les premiers travaux ont porté sur **l'état écologique**.

- L'objectif à atteindre (bon état ou bon potentiel) est identifié dans la colonne "objectif d'état écologique" de chaque tableau, des travaux complémentaires ayant été conduits pour affiner le diagnostic sur les masses d'eau fortement modifiées.
- Les dérogations qu'il serait nécessaire de demander en terme de délai ou de niveau d'objectif ont été identifiées (l'échéance de 2021 ou 2027 restant à préciser ultérieurement pour les reports de délai) et apparaissent dans la colonne "dérogation".
- Les colonnes "objectif global et objectif d'état chimique" seront complétées ultérieurement.

Pour les eaux souterraines, l'objectif présenté est l'objectif global de la masse d'eau. Une masse d'eau souterraine étant considérée dégradée si elle l'est pour plus de 20% de sa superficie ; des secteurs ont été identifiés sur certaines masses d'eau pour permettre d'apporter des précisions supplémentaires.

La lecture des tableaux et des cartes fait apparaître des objectifs pouvant être atteints pour 2015, d'autres qui ne pourront l'être qu'à une échéance ultérieure et des interrogations sur certaines masses d'eau pour lesquelles aucun objectif n'a pu être proposé.

PRESENTATION DES OBJECTIFS DES MASSES D'EAU POUR CHAQUE SOUS BASSIN VERSANT DU TERRITOIRE ET POUR LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Sous bassin versant : Drôme (ID_10_01)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
438A	La Drôme de Crest au Rhône	fortement modifiée			bon potentiel	objectif	Débit étiage trop faible ; Prélèvement seuil des Pues ; Pollution due au cumul de 2 rejets
438B	La Drôme de la Gervanne à Crest	naturelle			bon état	non	
439	La Gervanne	naturelle			bon état	non	
440	La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne	naturelle			bon état	non	
441	La Roanne	naturelle			bon état	non	
442	La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Drôme des collines (ID_10_02)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
1099	Veaine	naturelle			bon état	non	
1107	Châlon	naturelle			bon état	non	
1108	Savasse	naturelle			bon état	non	
1110	Joyeuse	naturelle			bon état	non	
1343	Bouterne	naturelle			bon état	non	
313	l'Herbasse de la Limone à l'Isère	fortement modifiée			bon potentiel	non	
314	l'Herbasse de sa source au Valéré inclus et la Limone incluse	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Isère aval et Bas Grésivaudan (ID_10_03)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
1117	La Cumane	naturelle			bon état	délai	Rémanence des pesticides
312	L'Isère de la Bourne au Rhône	fortement modifiée			bon potentiel	objectif	Problèmes de métaux et de pesticides ; Manque de données ; Rémanence lindane
315	Le Furand et son affluent le Merdaret	naturelle			bon état	délai	Rémanence des pesticides
319	L'Isère de la confluence avec le Drac à la confluence avec la Bourne	fortement modifiée			bon potentiel	délai	Problèmes de métaux et de pesticides ; Manque de données ; Rémanence lindane
320	Le Tréry	naturelle			bon état	Non	
324	La Vence	naturelle			bon état	non	

Canal de transport d'eau brute

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
3053	Canal de la Bourne	artificielle			bon potentiel	non	

Sous bassin versant : Paladru - Fure (ID_10_04)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
322A	La Morge de sa source à Voiron	naturelle			bon état	non	
322B	La Morge de Voiron à la confluence avec la Fure	à préciser			manque de données	délai	Aucune mesure actée à ce jour
322C	Le canal Fure-Morge	fortement modifiée			bon potentiel	délai	Le bon potentiel ne pourra être atteint que si les mesures de réduction de la pollution sur la Fure et la Morge sont mises en place
323A	La Fure en amont de la confluence avec le Réaumont	fortement modifiée			bon potentiel	délai	Aucune mesure actée à ce jour
323B	La Fure en aval de la confluence avec le Réaumont	fortement modifiée			bon potentiel	délai	Aucune mesure actée à ce jour

Sous bassin versant : Paladru - Fure (ID_10_04)**Plans d'eau naturels**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L81	lac de Paladru	naturelle			bon état	délai	Temps de réponse du milieu

Sous bassin versant : Roubion – Jabron (ID_10_05)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
428A	Le Roubion du Jabron au Rhône	fortement modifiée			bon potentiel	non	
428B	Le Roubion de l'Ancelle au Jabron	fortement modifiée			bon potentiel	non	
429A	Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion	naturelle			bon état	Manque de données	fonctionnement STEP Dieulefit + débit d'étiage du cours d'eau - manque de données
429B	Le Jabron de sa source à Souspierre	naturelle			bon état	non	
430	L'Ancelle	naturelle			bon état	non	
431	Le Roubion de la Rimandoule à l'Ancelle	naturelle			bon état	non	
432	Le Roubion de sa source à la Rimandoule	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Véore Barberolle (ID_10_06)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
448A	La Véore de la D538 (Chabeuil) au Rhône	fortement modifiée			bon potentiel	non	
448B	La Véore de sa source à la D538 (Chabeuil)	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Vercors (ID_10_07)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
1115	La Lyonne	naturelle			bon état	non	
2020	Le Furon	naturelle			bon état	non	
316	La Bourne de la confluence avec le Méaudret jusqu'à l'Isère	naturelle			bon état	non	
317	La Vernaison	naturelle			bon état	non	
318	La Bourne de sa source à la confluence avec le Méaudret et le Méaudret	naturelle			bon état	non	

Masses d'eau souterraines

Code de la masse d'eau ou secteur	Nom de la masse d'eau	Nom du secteur de la masse d'eau	Objectif global de la masse d'eau	Précision de l'information par secteur	Justification ou précision
6103	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère		Bon état		
6103a		Alluvions anc. Isère		Bon état 2015	
6103b		Cailloutis d'Alixan		Bon état 2015	
6103c		Terrasses nord-Isère et Romans		Bon état 2015	
6111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors		Bon état		
6127	Calcaires turoniens du Synclinal de Saou		Bon état		Etat exceptionnel à ne pas dégrader
6145	Calcaires et marnes du massif de la Chartreuse		Bon état		
6219	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + placages quaternaires nord Drôme et Isère		Bon état		
6219a		Molasse bassin de Valence et vallée de l'Herbasse, affleurante ou sub-affleurante		Bon état 2015	
6219b		Molasse Drôme des collines et Isère		Bon état 2015	
6219c		Placages quaternaires Drôme des collines et Isère		Bon état 2015	
6219d		Molasse non aquifère piémont Chartreuse		Bon état 2015	
6230	Calcaires urgoniens du Dauphiné sous couverture		Bon état		
6303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire		Bon état après 2015		
6303c		Plaine de Bièvre		Bon état 2015	
6313	Alluvions de l'Isère aval de Grenoble		Bon état		
6317	Alluvions de l'Y grenoblois Isère / Drac / Romanche		Bon état		
6317c		Isère aggro grenobloise		Bon état 2015	
6317d		Romanche aval		Bon état 2015	
6317e		Eau d'Olle vallée d'Oisans		Bon état 2015	
6324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + Alluvions basse vallée Ardèche, Cèze		Bon état		
6324a		Confluence Drôme-Rhône		Bon état 2015	
6324b		Plaine du Rhône Montélimar L'Homme d'Armes au défilé Viviers		Bon état 2015	

Code de la masse d'eau ou secteur	Nom de la masse d'eau	Nom du secteur de la masse d'eau	Objectif global de la masse d'eau	Précision de l'information par secteur	Justification ou précision
6325	Alluvions du Rhône entre le confluent de la Saône et de l'Isère + alluvions du Garon		Objectif restant à préciser		Problématiques fortes et variées : jugement global sans réelle valeur. Sectorisation indispensable.
6325a		Plaine du Rhône aggro lyonnaise et extension sud		Secteur restant dégradé (pollution historique)	
6325b		Vallée du Garon		Bon état après 2015	
6325c		Plaine du Péage-de-Roussillon		Bon état 2015	
6327	Alluvions du Roubion et Jabron - Plaine de la Valdaine		Bon état après 2015		
6337	Alluvions de la Drôme à l'aval de Crest		Bon état		
6508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze		Bon état		
6515	Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors		Bon état		
6515a		Terrasses quaternaires RG Isère		Importance de la dégradation du secteur restant à préciser	